

CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE RUFFI RUE URBAIN V 13002 MARSEILLE

Page 1/2

A09 Installation d'accueil des salariés et Affiche « En cas d'Accident »

A) Installation d'accueil des salariés

Tableau des règles de mise en place, document OPPBTP H3 M 02 95 ci-dessous.

DISPOSITIF À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1997

INSTALLATIONS D'ACCUEIL DANS LES CHANTIERS		DURÉE DU CHANTIER		OBSERVATIONS	CODE DU TRAVAIL (C.T.) et DÉCRET (D.)
		< 4 mois	> 4 mois		
	Local avec armoires-vestiaires. Si chantier exige possibilité paléres.	●		Aéré, éclairé, chauffé en saison froide. Possibilité d'utiliser des véhicules spécialement aménagés.	D. du 8.1.65 art. 187 et 188
	Local avec armoires-vestiaires.		●	Armoires-vestiaires ininflammables avec serrures ou cadenas.	C.T. R. 232.2.2
  	Local réfectoire.	●	●	Aéré, éclairé, chauffé en saison froide. Tables et sièges en nombre suffisant. Nettoyage local et équipements après chaque repas.	D. du 8.1.65 art. 190 C.T. R. 232.10.1
	Appareils de réchauffage ou cuisson.	●	●		
	Garde-manger.	●	●		
	Réfrigérateur.	Facultatif.	●		
  	Eau pour la boisson.	●	●	Eau potable, fraîche : 3 litres au moins par jour et par travailleur.	D. du 8.1.65 art. 191
	Eau pour la toilette.	●	●	En quantité suffisante. Potable.	D. du 8.1.65 art. 189
	Eau chaude.		●	Un robinet d'eau potable, fraîche et chaude pour 10 personnes prenant leurs repas.	C.T. R. 232.10.1
 	Lavabos ou rampes pour la toilette. Moyens de nettoyage, séchage, essuyage.	●		Eau courante potable. Si impossible eau courante brancher sur réservoir. 1 orifice au moins pour 10 travailleurs. Eau à température réglable facultative	D. du 8.1.65 art. 189
	Lavabos. Moyens de nettoyage, séchage, essuyage.		●	Lavabo à eau potable. Eau à température réglable. Un lavabo pour 10 personnes au plus.	C.T. R. 232.2.3
	Douches.	●	●	Les douches sont obligatoires pour tous chantiers où s'effectuent des travaux insalubres et salissants (1 pour 8).	C.T. R. 232.2.4
	Cabinet d'aisances et urinoirs	●	●	Un cabinet et un urinoir pour 20. Papier hygiénique. Chauffés et aérés. Un cabinet au moins avec poste d'eau.	D. 8.1.65 art. 192 C.T. R. 232.2.5

* Au cas où la disposition des lieux ne permet pas de mettre en place un local ou un véhicule spécialement aménagé, possibilité de rechercher un emplacement offrant des conditions au moins équivalentes.

B) Signalisation de chantier. Affiche « En cas d'Accident »

Document OPPBTP A1 A 04 95.

Sarl Cabinet Jean-Claude AMBAR

220 Impasse Charles Gounod – 13340 ROGNAC

Bureau : 06.40.05.13.62 - Fax : 09.56.82.44.94 - Portable : 06.76.60.03.09 - Courriel : jc.ambar@free.fr

SIREN : 752 068 809 00017 – Code APE : 7490 A

N° TVA Intracommunautaire : FR 19 752 068 809 – RCS Salon 752 068 809

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE RUFFI RUE URBAIN V
13002 MARSEILLE**

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphonez au

◆ à remplir en fonction des particularités locales : 15-18 - Secours médicaux d'urgence...

et dites :

- ICI CHANTIER**
A (commune ou arrondissement) _____
N° _____ RUE _____
EN FACE DE _____
TELEPHONE _____
- PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT**
Par exemple : éboulement, asphyxie, chute...
ET LA POSITION DU BLESSE : le blessé est sur le toit, il est au sol ou dans une fouille...
ET S'IL Y A NECESSITE DE DEGAGEMENT
- SIGNEZ LE NOMBRE DES BLESSES ET LEUR ETAT**
Par exemple : trois ouvriers blessés dont un qui saigne beaucoup et un qui ne parle pas.
- FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS**, Envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.
- NE PAS RACCROCHER LE PREMIER**, Faites répéter le message.

A PREVENIR

INSPECTION DU TRAVAIL _____	OPPBTB _____
CRAM Scc PREVENTION _____	MEDECINE DU TRAVAIL _____
COORD. S.P.S. _____	

NUMEROS UTILES POUR L'ENCADREMENT

POMPIERS _____	CENTRE ANTI-POISON _____
SAMU _____	MEDECIN _____
POLICE-GENDARMERIE _____	OPHTALMO _____
SECOURS EDF-GDF _____	SOS MAINS _____

L'OPPBTB CONSEIL EN SECURITE



Code communautaire AT, P, C, B

Sarl Cabinet Jean-Claude AMBAR

220 Impasse Charles Gounod – 13340 ROGNAC

Bureau : 06.40.05.13.62 - Fax : 09.56.82.44.94 - Portable : 06.76.60.03.09 - Courriel : jc.ambar@free.fr

SIREN : 752 068 809 00017 – Code APE : 7490 A

N° TVA Intracommunautaire : FR 19 752 068 809 – RCS Salon 752 068 809